



Délibération n° 2021-04-12/06

Nombre de membres

En exercice : 32

Présents : 24

Votants : 27

L'an deux mille vingt et un
et le douze avril

à 18 heures 00, le Conseil de Communauté,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par
la loi, à la salle des fêtes de Saint Bauzille de Putois (34190).

Date de la convocation : le 06/04/2021

Date de l'affichage : le 06/04/2021

Présents :

AGONES : RIGAUD Véronique.

CAZILHAC : COMPAN Pierre, ROUVIERE Christian, SERVIER-CANAC Magali.

GANGES : CANARD Bruno, CAUMON Bernard, FABRIER Gérard, FRATISSIER Michel, HOST Benoît, SANTNER Muriel, VIGNAL Marinège.

GORNIES : POVREAU Joël.

LAROQUE : AGRANIER Mary-José, CIRIBINO Pierrick.

MONTOULIEU : CHAFIOL Guilhem.

MOULES ET BAUCELS : MOLIERES Jean-François.

ST BAUZILLE DE PUTOIS : BURDIN Jean. MOTARD Anne-Marie, THEROND Elisabeth.

ST JULIEN DE LA NEF : FAIDHERBE Lucas.

ST MARTIAL : JUTTEAU Françoise.

SUMENE : CASTANIER Pascale, GEORGES Coralie, LUCAS Lambert.

Absents représentés :

LAROQUE : TRICOU Julien par SERVIER-CANAC Magali.

MOULES ET BAUCELS : CELERIER Daniel par MOLIERES Jean-François.

ST BAUZILLE DE PUTOIS : ALLE Oscar par BURDIN Jean.

Absents :

BRISSAC : RODRIGUEZ Jean-Claude.

GANGES : CHANTON Bruno, FINO Sophie.

LAROQUE : CARRIERE Michel.

ST ROMAN DE CODIERES : VILLARET Luc

Objet n°06 : Vote du taux de la TEOM

Monsieur Le Président rappelle au conseil que depuis 2005 notre collectivité vote directement le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Le taux actuel est de 14.30%.

Au regard des résultats de ce service et des charges qui sont en fortes progression, il propose d'augmenter ce taux en 2021.

Taux 2020	Proposition Taux 2021
14.30%	14.90%

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil décide à l'unanimité de fixer le taux à 14.90% pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagère (TEOM) pour l'année 2021.

Pour extrait conforme,
Ganges, le 13 avril 2021

Le Président
Michel FRATISSIER.



